

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Dettes : de nouveaux scandales

MALGRÉ les mises en garde, les menaces de poursuites judiciaires et autres incarcérations à valeur d'exemple, plusieurs chefs de départements ministériels, directeurs généraux de structures publiques et patrons d'entreprises ne reculent devant rien pour mettre en place des subterfuges afin de gruger l'État. L'exemple récent des scandales sur le bitumage de la route PK5-PK12, de l'installation des 5 000 lampadaires solaires à travers le pays et de l'achat de 20 cliniques mobiles démontre l'ampleur des prévarications au sommet de l'État.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

ET si l'explosion de la dette intérieure du pays, estimée au 30 juin 2021 à 2 464 milliards de francs, était en réalité le résultat de nombreuses surfacturations, fausses déclarations, travaux non effectués, et de fraudes fiscale et sociale ? Le tout orchestré par des hauts responsables administratifs en intelligence avec des patrons d'entreprises et des cabinets d'audits et de contrôle. Le 23 octobre 2020, le porte-parole de la présidence de la République, Jessye Ella Ekogha jetait déjà un pavé dans la mare. Après 4 mois d'audit de la Task force sur la dette intérieure instaurée en juin 2020, les premières conclusions tombaient : sur un montant de 559 milliards de FCFA de dette intérieure auditée, les fausses créances réclamées par les entreprises à l'État s'élevaient... à 370 milliards de francs. Soit les 2/3 du stock audité (67 %). Aujourd'hui, de nouvelles révélations viennent mettre à nu le "modus operandi" de ces prévaricateurs de la République. Tenez pour exemple : réalisé sous financement de la BEAC, le chantier de réhabilitation du tronçon PK 5-PK 12 (2016-2018) lancé par l'ancien ministre des TP Christian Magnagna et confié à l'entreprise Colas a révélé d'énormes irrégularités, qui laissent, à juste titre, penser que le km de bitumage des routes au Gabon est le plus cher au monde.

L'entreprise aurait bitumé les 6,430 kms de route à raison de... 10 milliards de FCFA le kilomètre. Soit près de 65 milliards de FCFA.

Pourtant, selon les indiscretions des services techniques du ministère TP, le prix moyen d'un km à Libreville se situe entre

800 millions et 1 milliard de FCFA.

En comparaison, la route Port-Gentil-Omboué, longue de 90 km, a été facturée à... 2,5 milliards de FCFA le kilomètre. Soit également le double du prix moyen.

L'autre scandale lié aux surfacturations concerne le projet d'installation des 5 000 lampadaires solaires à Libreville (Oloumi, Lalala à droite, Akanda, derrière la Primature, etc.) et en province.

MAFIA Lancé en juin 2018 par l'Agence nationale des grands

Aujourd'hui, de nouvelles révélations viennent mettre à nu le « modus operandi » de ces prévaricateurs de la République.

travaux d'infrastructures (ANGTI) sur financement de l'État et du mécanisme PID-PIH géré par le ministre du Pétrole et des Hydrocarbures de l'époque (Noël Mboumba) et celui de l'Énergie (Tony Ondo Mba), cornaqués par l'ancien DCPR (Brice Laccruche Alihanga), le coût de ce projet va affoler les compteurs.

Variante entre 250 000 et 300 000 FCFA l'unité, le prix du lampadaire solaire sera finalement facturé à 1 million de francs. Soit de 3 à 4 fois son prix réel ! Facture finale : 5 milliards de francs.

Dans le domaine de la santé, un autre scandale a été mis à nu. Il s'agit de l'achat des 20 cliniques mobiles.

Pour rappel, en décembre 2017, dans son discours à la Nation, le chef de l'État Ali Bongo Ondimba annonçait la mise en

place d'un réseau de cliniques mobiles pour les 9 provinces du Gabon. Les 20 unités commandées devaient servir à renforcer l'offre de soins dans les zones reculées du pays.

Coût de ces camions à conteneurs médicalisés : 150 millions de francs l'unité. Soit une facture globale de 3 milliards de francs.

Sauf qu'après vérification, ces cliniques mobiles coûtaient en réalité sur le marché... 40 millions de francs. Pire, seulement 4 sur les 20 commandées ont été officiellement réceptionnées par le ministère de la Santé.

L'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea), qui traque les dettes fictives, devrait aujourd'hui justifier l'importance de sa création (lire ci-contre). Surtout qu'elle avait publiquement annoncé qu'elle allait mener des actions judiciaires contre tous les ordonnateurs de crédits ayant certifié l'exécution des travaux d'un marché public non intégralement réalisé ou pas du tout. On attend voir.



Le tronçon pk10 de la voie PK5 - PK12



10 MILLIARDS DE FRANCS
Coût du kilomètre facturé du tronçon PK5 - PK12

1 MILLION DE FRANCS
Coût unitaire des 5 000 lampadaires solaires installés à travers le pays (prix réel : entre 250 et 300 000 francs l'unité).

150 MILLIONS DE FRANCS
Coût facturé d'une clinique mobile (prix réel : 40 millions francs)

370 MILLIARDS DE FRANCS
Montant des fausses créances exigées par certaines entreprises à l'État à la suite de l'audit de la Task Force en octobre 2020.

6 426,4 MILLIARDS DE FRANCS
L'encours de la dette publique à fin mars 2021

2 464 MILLIARDS DE FRANCS
Montant de la dette intérieure du Gabon au 30 juin 2021.

s et des milliards volatilisés



Anavea: il faut maintenant sévir!

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

FACE la surfacturation des services et autres prestations de la part des entreprises ayant obtenu des marchés publics, l'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea) devra se montrer à la hauteur des attentes placées en elle, pour défalquer la liste des faussaires. Si dans les faits, sa mission consiste à veiller sur la bonne gouvernance des ressources publiques, l'Autorité nationale de vérification et d'audit (Anavea) avait déjà indiqué que plusieurs dossiers relatifs à la dette intérieure du Gabon, qui lui avaient été soumis le 4 janvier 2021, faisaient un usage abusif de la mention "Certifié service fait". Une situation qui devrait amener l'Anavea à traquer ces "promoteurs fantômes" jusqu'à leurs derniers retranchements.

En effet, devant garantir l'effectivité de l'exécution des travaux, il se trouve que cette mention est plutôt devenue un instrument qui favorise

la violation de la procédure légale en matière de prise en charge des engagements de l'État. Déjà, dans un communiqué, le gendarme de l'audit indiquait que "cette pratique a créé un préjudice à l'État, des dettes fictives dont la prise en charge a conduit au paiement de nombreux travaux non réalisés".

Dans cette logique, les ordonnateurs de crédits au sein de l'administration centrale et des collectivités locales sont les principaux utilisateurs de ladite mention. Autrement dit, des entreprises ont perçu l'argent de l'État sans avoir rempli leur part du marché avec la complicité d'agents publics.

Au demeurant, les entreprises reconnues complices de violation de la réglementation en matière d'exécution des travaux publics par une certification fantaisiste de "service fait", se verront ainsi interdire l'accès à tout marché public pour une durée de cinq (5) ans, conformément à la réglementation en vigueur.

Surfacturations: des responsables à tous les niveaux de la chaîne

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES plus hautes autorités du pays sont présentement sur le pied de guerre dans la lutte contre la corruption. Notamment avec le vaste programme diligenté dans le cadre de la lutte contre les détournements de deniers publics. Aussi, la Task force mise en branle par la présidence de la République depuis 2020, s'est-elle donné pour mission de traquer tous ceux qui ont une part de responsabilité dans les surfacturations.

Ce phénomène qui a impacté négativement le niveau de la dette intérieure du pays.

En effet, ces personnes qui s'adonnaient à cœur joie à facturer des biens ou des services à des valeurs plus élevées que leurs coûts réels – à la faveur des grands chantiers lancés ces dernières années –, ne sont autres que les responsables aux affaires d'alors. Et parmi ces personnalités ayant agi dans une intention frauduleuse, à l'insu de tous, il y a en bonne place d'anciens cadres de la direction du cabinet du président de la

République (DCP) et plusieurs ministres des différents départements constituant les maîtres d'ouvrage. Lesquels membres du gouvernement avaient pour prérogatives de déterminer l'objectif de certains projets majeurs, leur rythme d'exécution et le budget y consacré.

La liste des acteurs de la surfacturation est exhaustive car, elle comprend également les techniciens des départements ministériels, les cabinets d'études et les patrons des entreprises ayant bénéficié alors des différents marchés. Et le dénominateur com-



Photo: Olivier Le Moal - Fotolia

mun de toute cette chaîne a très souvent eu pour nom "les commissions". À savoir, le pourcentage que reçoit un intermédiaire sur une opération. Ou encore les rétrocommissions, ce fait illégal consistant pour un entrepreneur de verser une commission plus importante que celle demandée à un intermédiaire. De sorte à

recupérer ensuite, de manière tout à fait occulte, la partie de la somme superfétatoire après la transaction initiale.

Face à ce qui précède, et devant les faits de surfacturation avérés, il n'y a pas l'ombre d'un doute que le sommeil de "Mamba" et "Scorpion" sera de nouveau perturbé.